

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

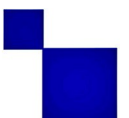
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, Mme Chaumillon, M. Monany



Délibération n° 06-01 du 26 septembre 2024

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU PROJET « MICROFUTURE FUTURE PROOF MICROFINANCE FOR SOCIAL INCLUSION » POUR UN MEMBRE DU GROUPE LOCAL INTERREG

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la réglementation européenne (EU) 2021/1060, le règlement FEDER (EU) 2021/1058 et la réglementation (EU) 2021/1059 portant sur l'objectif Européen de coopération territoriale (Interreg) soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional et les instruments de financement extérieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

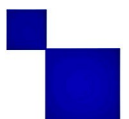
Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et l'arrêté interministériel du 8 mars 2016 modifié pris en son application,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°06-03 du 7 juillet 2022 relative à la candidature à l'appel à projets Interreg Europe - Projet « Microfuture – Future Proof Microfinance for Social Inclusion » - Plan de financement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la prise en charge sur le budget du projet Microfuture (subvention FEDER - programme européen Interreg) des frais inhérents à la participation d'un représentant de l'association CRÉSUS à la rencontre interrégionale à Örebro (Suède) du 15 au 16 octobre 2024.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.